

SNTRS



CNRS-INRIA
INSERM-IRD

SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif

Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N°10 du 4 juillet 2003

Spécial Comptes-Rendus

Sommaire

Compte-Rendu du Conseil d'Administration du CNRS du 26 juin

par Jacques AUDIN

Compte rendu du Conseil d'Administration du 26 juin 2003.

Par Jacques Audin, élu SNTRS CGT.

Ce conseil avait à son ordre du jour :

Information générale du Président

Bilan 2002 :

Compte financier 2002

Rapport d'activité de la DG,

Indicateur de suivi de Contrat d'action pluriannuel.

Exposé de la situation en 2003 par le Président suite annulations

Prospective à moyen terme sur l'emploi ITA

Prospective à moyen terme sur l'emploi Chercheur

Information sur la charte du management

Reconduction du GIP ANRS

Questions diverses

Information Générale du Président.

Le Président commente le rapport de l'inspection générale de l'administration de l'Education Nationale et de la recherche qui avait été demandé par le ministère pour connaître l'impact sur les laboratoires des annulations des crédits de recherche.

Ce rapport est un démenti aux affirmations du ministère qui voulait minimiser l'impact de ses décisions. Il pointe le danger du différentiel croissant entre Autorisations de Programme et Crédits de paiement. Il alerte sur les difficultés qui risquent de se faire jour au niveau de la masse salariale insuffisante pour honorer les salaires. Même en termes normalisés, ce rapport est un camouflet pour le ministère qui a refusé de le valider. Celui-ci a demandé pour la rentrée une nouvelle expertise du CNRS, à l'inspection générale des finances cette fois ci !

Bilan 2002.

On peut le résumer ce bilan en 4 points :

1/ La direction a mené une politique de **pleine occupation des postes** au CNRS. On se souvient de la politique antérieure de sous-utilisation des postes (retard des concours, mises en réserve...) qui générerait souvent des transferts de budget vers le fonctionnement et/ou des remontées budgétaires vers le ministère. Au 31 décembre 2002 il y avait 1133 emplois (statutaires et contractuels) de plus qu'au 31 décembre 2000 !!! Pour cela il a fallu, à l'inverse des années précédentes, ponctionner les crédits de fonctionnement (12.5 M€) et décaler le remboursement au MEN des indemnités des enseignants chercheurs en délégation (5.3M€) et des cotisations à l'UNEDIC (4.4M€).

2/ Les **annulations budgétaires de 2002** ont fortement mis à mal la politique des priorités affichées par la direction. Par exemple : SDV qui devait être en augmentation de 11.9% ne l'a été que de 2.6%, STIC est passé de +14.3% prévu à +6% seulement, SDUE est passé de + 11.3% à +0.6% et les programmes interdisciplinaires, fers de lance de la nouvelle politique, sont passés de + 6.3% à +1.85%. Bien évidemment les secteurs non prioritaires ont été encore plus pénalisés (SHS, Chimie, Physique etc.). Toutes les opérations immobilières hors engagement CPER antérieur ont été annulées.

3/ On se souvient aussi du problème des **reports budgétaires** (crédit d'état et ressources propres non consommées) qui croissaient chaque année et qui ont servi de prétexte à des critiques de mauvaise gestion et à des annulations budgétaires. En 2002, ces reports ont fortement diminué. Ils étaient de 290M€ en 2001 (hors provisions pour ajustement de taxe). Ils auraient été de 220M€ en 2002 s'il n'y avait pas eu d'annulation. Après l'annulation ils n'étaient donc plus que de 195 M€ au 31 décembre 2002.

S'agissant des crédits non consommés au 31/12/2002 provenant de la subvention d'Etat, ils étaient de 48 M€ mais les engagements (commandes) à la même date étaient de 125 M€ ce qui veut se traduire par un déficit de 77M€.

4/ Enfin, cerise sur le gâteau, le ministère n'a pas versé en 2002 les deux derniers trimestres de la **subvention d'Etat**, obligeant le CNRS à puiser 243 M€ dans son fond de roulement. En 2002 et pour la première fois selon certains, le résultat d'exploitation de l'organisme fait état d'un déficit de 154 M€ !!!

Mon intervention : « Sur l'exercice 2002 je constate que les priorités scientifiques décidées ici n'ont pas été honorées car la baisse des crédits vous a obligé à réduire considérablement vos objectifs. Sur 2003 cela va être encore pire. Jusqu'à quand les laboratoires vont-ils pouvoir engager les A P qui leur ont été notifiées ? C'est une vraie question. Il faut quand même que le ministère réponde sur quand il va débloquer les 172 M€ qui manquent sur les comptes du CNRS au titre de 2002. Sinon, on ne peut pas continuer à faire croire aux laboratoires qu'ils vont pouvoir continuer à travailler normalement. A un moment donné les fonds de roulement et autres reports ne suffiront pas à payer les factures. »

Il y a un décalage entre le discours du Président de la république et la réalité. Les gens sont de plus en plus inquiets dans les laboratoires, ils se sentent désavoués, il y a une perte de confiance totale envers les tutelles... »

Rapport d'activité de la Directrice Générale.

Ce rapport fait le point de l'activité des départements scientifiques du CNRS en pointant quelques découvertes majeures. Ensuite, la Directrice fait le point des temps forts de sa politique. Signature du contrat d'action pluriannuel, interdisciplinarité, espace européen, partenariat université, valorisation transfert, place des femmes, réflexion sur management !!! Elle fait aussi le point de la situation financière et des difficultés rencontrées.

Mon intervention : *Heureusement que ce rapport commence par présenter l'activité scientifique du Centre !!!*

Les faits marquants choisis, montrent à la fois la pluridisciplinarité, la richesse la qualité de la production et aussi les espoirs que peuvent faire naître des découvertes fondamentales comme par exemple ce nouveau mode de désintégration radioactive. Des découvertes plus proches aussi de la recherche finalisée montrent à quel point le CNRS n'est pas

éloigné des préoccupations avales de la société. Quelque part, c'est quand même rassurant et relativise aussi les craintes que peuvent susciter certaines orientations stratégiques dangereuses qui sont discutées ici. Mais jusqu'à quand des avancées aussi importantes pourront-elles continuer de se faire au CNRS ?

Je ne sais pas ce que « Toumai » aurait pensé du Contrat d'action Pluriannuel signé en 2002 et qui, selon notre directrice, a été l'élément le plus marquant de l'année ?

Toute la question pour moi pourrait se résumer ainsi : le CAP va-t-il permettre aux chercheurs de retrouver les frères, les cousins et les petits cousins de Toumai pour reconstituer l'arbre généalogique de l'espèce humaine ?

Est-ce que nos tutelles considèrent de leur côté qu'il est rentable pour l'humanité de continuer à faire ce genre de découvertes ??? Est-ce que ça va permettre de diminuer le déficit budgétaire de l'Etat pour le faire passer au-dessous des 3%, Mr le représentant du ministère du budget ?

Les quelques remarques que je vais faire sont bien mesquines au regard de toutes ces considérations d'autant qu'elles portent sur des chiffres presque négligeables au regard du budget global mais qui sont très importants au regard de votre stratégie.

Parce que, l'essentiel de la stratégie affichée du CNRS reste quand même de faire en sorte que notre organisme réponde toujours plus à la demande économique. Valorisation, transfert, contrats industriels, start-up sont les maîtres mot du seul tableau parmi les indicateurs de suivi d'objectifs que vous nous présentez, qui parle des résultats des laboratoires. Tous les autres tableaux ne parlent que de répartitions des moyens.

De ce point de vue et ne croyez pas que je m'en réjouisse, si on compare le rapport 2002 à celui de 2001 ça n'est pas très brillant :

J'ai noté que le nombre de contrats industriels toutes gestions confondues est en baisse (même si les contrats à gestion CNRS sont en hausse).

J'ai noté que les crédits en provenance du secteur de l'entreprise sont en baisse aussi (33.9 M€ contre 35,8 M€ en 2001 soit 5.3%). Ils ne représentent d'ailleurs toujours que 1.57% du budget global du CNRS (2151.1 M€) et seulement 8.6% (33.9 / 391.8) du budget des laboratoires en 2002. Est-ce les laboratoires qui sont mauvais ou les industriels qui ne veulent pas investir ??

J'ai noté que les crédits en provenance des Institutions sans but lucratif sont en baisse également. 12.2 M€ contre 13.2 en 2001 soit 7.5% en moins, alors que j'avais cru comprendre que le Téléthon était toujours une bonne affaire!!!

J'ai noté également que le nombre de créations d'entreprises à partir du CNRS était en train de s'effondrer, 37 en 2000, 34 en 2001, et 20 en 2002 !!! Est-ce significatif, tendanciel ou conjoncturel ? L'histoire ne dit pas combien de celles créées perdurent lorsqu'elles ne sont plus sous perfusion directe ou indirecte de l'état ?

Le nombre de brevets plus licence augmente très légèrement, mais ne décolle pas.

J'ai noté certes aussi que le CNRS est présent dans 66 % des publications scientifiques françaises dans les 6 domaines où il est concerné contre 50% en 2001. C'est sans doute bien pour le CNRS, mais en terme de volume et de qualité ça veut dire quoi ?

Je regrette qu'il n'y ait pas dans votre rapport un indicateur réel de production scientifique globale qui allie qualitatif et quantitatif et qui situe le CNRS dans la compétition internationale. A

plusieurs reprises nous avons été attaqués dans la presse sur notre niveau de compétitivité, sur notre organisation, notre statut, la lourdeur de notre bureaucratie.. Je n'ai pas trouvé d'arguments d'autodéfense pour contrebalancer ces campagnes destinées à justifier par avances les réformes qui sont dans les cartons du ministère.

Les quelques chiffres que j'ai donnés, s'ils sont indicatifs, me portent à penser qu'il faut se méfier des politiques volontaristes lorsque l'on s'adresse à des laboratoires de recherche et à des chercheurs, surtout lorsque c'est pour modifier profondément leurs missions et vocations initiales fondamentales. Le remède peut être pire que le mal. Et quel gaspillage. Combien coûte-t-elle en postes et en crédits cette politique volontariste de valorisation et de transfert ? Pour quels résultats dans ce domaine ? et pour quelles pertes pour la recherche de base et donc in fine pour la production de connaissances qui auraient pu être valorisées ? N'allons-nous pas tuer la poule pour avoir ses œufs ?

J'ai noté votre action sur la place des femmes, mais on n'en reste quand même qu'aux statistiques...

Sur l'**Europe** les résultats sont pas très clairs, sur l'**interdisciplinarité** il faut sans doute attendre un peu pour pouvoir juger, quant à votre réflexion sur le **management** j'interviendrais tout à l'heure de manière très critique.

Madame la Directrice j'aurais voulu voter pour Toumai, pour les 700000 ans d'histoire du climat, pour la médaille Field, même pour les tourbillons d'air derrière les Airbus, pour la désintégration de la radioactivité et pour les multiples découvertes qui sont le quotidien des laboratoires.

Mais ici on me demande de voter pour le contrat d'action pluriannuel que je n'ai pas soutenu. Voter aussi pour les CDD de chercheurs qui ont été créés en 2002, voter pour une politique du management désastreuse qui se profile. Voter encore pour les réflexions du Comité Stratégique de l'Innovation dont vous êtes vice-présidente et qui propose rien de moins que de casser le CNRS pour le transformer en fondations. Vous comprendrez qu'il m'est impossible de cautionner tout cela.

Je conçois Madame la directrice que votre mission dans la conjoncture actuelle de restriction budgétaire, d'incertitude sur l'avenir même de l'organisme n'est pas facile. Il y a des points positifs dans votre rapport comme la pleine occupation des postes et je me félicite aussi de la réflexion qui commence à se faire sur une prospective de l'emploi ITA.

Je m'abstiendrais donc sur ce rapport.

Résultat des votes : 18 pour 3 abstentions (Fossey, Doneddu, Audin).

Expose de la situation en 2003 suite annulation.

La situation 2003 est très préoccupante, la subvention d'état les deux derniers trimestres 2002 n'a toujours pas été versée au CNRS (172 M€) ...

On se souvient que le budget initial des dépenses ordinaires (DO) était inférieur aux prévisions. Il sera en augmentation de 2.6% en 2003 du fait du taux élevé d'occupation des postes ! Pour pouvoir payer les salaires il va falloir comprimer un certain nombre de dépenses et trouver 37.1 M€ . La directrice a annoncé la suppression de 50% des postes rouges prévus (accueil de chercheurs étrangers) soit 3 M€ de 77% des BDI soit 5M€, de 40% des CDD soit 6.4 M€ (anticipation de recrutement etc.), 4.5 M€ sur des économies diverses, 14.4 M€

seront pris sur le fond de roulement et 4.2 M€ sur la réserve de la Directrice générale destinée à faire face à des dépenses exceptionnelles (sinistres).

L'écart entre les AP (budget des laboratoires) et les crédits de paiement s'agrandit de manière extrêmement préoccupante. Il est déjà supérieur à celui qui avait justifié en 1995 une remontée de crédits des laboratoires !!! Si rien n'intervient rapidement il faudra refaire la même opération à une échelle plus grande. Il ne reste plus que 55 jours de fonctionnement dans les caisses. (attention au mois d'août).

Personne au CA n'a osé défendre la politique du gouvernement. Même ses représentants ont fait profil bas, arguant des difficultés de l'Etat, de l'augmentation du déficit qui s'approche des 4%. Cela a permis à Donneddu (CGT) de placer une intervention très virulente sur la politique de baisse des impôts responsable de l'accroissement du déficit.

La Directrice dans une intervention très vigoureuse a parlé d'insulte à la recherche, de méconnaissance totale de ce qu'est un laboratoire, d'irresponsabilité du ministère... On se lâche, on se lâche dans les fins de règnes !!!

Le Président propose de faire voter à l'unanimité une adresse au ministère faisant état des préoccupations de notre communauté (les trois représentants des ministères de l'enseignement supérieur, budget et recherche ne prenant pas part au vote) Voir le texte en annexe.

Prospective à moyen terme emploi ITA

Un document relativement bien fait et argumenté servait d'introduction au débat.

Il fournit de nombreuses statistiques par BAP croisées avec les départements, avec les courbes des âges etc.

Les ITA sont classés en 3 catégories :

Accompagnement à la recherche (BAP E et F),

Appui à la recherche (BAP A, B, C et D)

Fonctionnement de la recherche (BAP G et H)

Certaines disciplines verront leurs effectifs disparaître plus vite que d'autres (jusqu'à plus de 50% en 10 ans).

30% des postes mis au recrutement seront affectés directement par la Direction Générale sur les objectifs prioritaires sans passer par les départements.

Mon intervention sur ce sujet : *Après le débat précédant sur l'avenir du CNRS et les menaces qui pèsent sur l'emploi il convient tout de même de ne pas faire l'autruche et d'être lucide. Le premier ministre a parlé de remplacer un fonctionnaire sur deux, le CNRS sera-t-il touché ? Des bruits courent sur l'éventualité en 2004 de zéro recrutement de titulaires dans la recherche, quelqu'un peut-il ici les démentir ?*

Domage, parce que j'ai été plutôt agréablement surpris en lisant ce document qui se place dans une perspective de maintien de l'emploi statutaire.

Au delà des chiffres et statistiques qui nous annoncent dans certains secteurs des moments difficiles si on n'anticipe pas les recrutements, je partage certaines réflexions et constats et même propositions qui sont faites.

Sur d'autres points je suis moins convaincu, il manque encore beaucoup de choses pour répondre aux besoins réels des disciplines. Notamment sur comment on définit, département par département, les besoins pour chacun des métiers dits transversaux.

*Je ne comprends pas bien la distinction qui est faite entre **Appui** à la recherche et **Accompagnement** à la recherche.*

Un informaticien qui conçoit un logiciel spécifique d'acquisition de données est autant en appui à la recherche qu'un méca-

nicien qui réalisera un appareillage scientifique, or dans vos tableaux ils ne sont pas ensemble. De même un documentaliste qui gère une base de données est autant en appui à la recherche qu'un géographe qui dépouille des photos satellite, sauf à considérer que tous les documentalistes sont à l'INIST.

Peut être, s'il y a une distinction à faire entre les fonctions d'ITA, faudrait-il raisonner différemment. Par exemple sont en appui à la recherche dans un laboratoire tous les ITA dont le métier appartient à la discipline du laboratoire. (ex : un ingénieur chimiste dans un labo du département de chimie), et sont en accompagnement de la recherche dans un laboratoire tous les métiers qui n'appartiennent pas à la discipline du laboratoire (ex un électronicien en science de la vie).

Dans le premier cas le laboratoire possède certainement l'expertise suffisante pour exprimer ses besoins, ça n'est pas forcément le cas pour le deuxième exemple surtout s'il doit formuler des niveaux de qualification et de compétence.

Un autre point critiquable dans les choix qui ont été fait lors de la redéfinition des BAP est de fondre dans une même BAP plusieurs métiers différents, voire plusieurs filières techniques (par exemple mécanique, électronique et instrumentation scientifique sont ensemble). Cela ne permet pas d'affiner suffisamment les métiers du CNRS, de mesurer ou d'anticiper leurs évolutions au sein de l'organisme. A l'origine il y avait 20 BAP on en est plus qu'à 8, c'est très réducteur de la réalité. (la DRH parle de 200 métiers au CNRS).

Un des reproches que je fais d'ailleurs à la mission des ressources technologique qui gère un certain nombre de réseaux de métiers est justement que j'ai le sentiment (mais peut être n'ai-je pas assez de recul) que ces réseaux fonctionnent de façon trop corporatiste en oubliant de situer leur action par rapport aux besoins des disciplines.

*Je trouve qu'en l'état actuel **les départements scientifiques ne se sont pas donné vraiment les moyens** d'évaluer réellement leurs besoins en terme de métiers. Ils s'appuient essentiellement sur les demandes en provenance des laboratoires pour repartir leurs postes. La pénurie des dernières années et l'autocensure des laboratoires a amené à la paupérisation de certains métiers qui font défaut aujourd'hui, handicape les laboratoires mais aussi et c'est plus difficilement mesurable affaiblit notre capacité en matière de conception d'instrumentation scientifique pourtant porteuse de production de brevet et licence.*

Qui va inventer les appareillages de demain si on ferme les services techniques dans les laboratoires ?

Je ne suis pas sûr, Mme la directrice, qu'en s'attribuant 30 % des postes à repartir, la direction générale résolve ce problème. Certes il est nécessaire d'accompagner les priorités par des moyens sinon ça n'est plus des priorités. Mais si les départements scientifiques n'ont pas l'expertise suffisante pour faire les choix eux-mêmes je ne vois pas pourquoi la direction générale serait mieux à même de le faire. Je suggère, c'est une proposition de mon organisation, que chaque Directeur Scientifique de département soit assisté d'un Directeur Technique Adjoint qui ait rang de DSA et dont la mission serait bien évidemment d'analyser les besoins de son département en matière de ressource technique et technologique d'appui et d'accompagnement de la recherche.

Vous proposez de continuer à abandonner des métiers de logistique (maintenance, maçons, plombier, menuisier...) pour renvoyer tout cela à la sous-traitance. Il y a sans doute à rationaliser l'utilisation de ces fonctions dans les laboratoires (taille critique, encadrement, mutualisation, etc.) Faut il les supprimer pour autant ? Je ne le pense pas.

Votre document ne parle pas de l'évaluation des ITA et de leurs services. Mettre en œuvre un système d'évaluation reconnu serait sans doute de nature à vous aider pour faire de la prospective à moyen terme.

Prospective à moyen terme emploi Chercheur

On nous a remis un document en séance dont je commente quelques éléments.

La France est au 8ème rang mondial avec 6.2 chercheurs pour 1000 habitants

Elle est au 15ème rang mondial pour sa croissance de l'emploi scientifique (+1.5% depuis 1995).

Les départs à la retraite de chercheurs qui étaient de 270 en 2002 atteindront un sommet de 400 en 2012 avant de redécroître.

Le plan proposé prévoit un recrutement basé sur 4% par an de l'effectif pour maintenir l'emploi chercheur mais 3% seulement resterait statutaire (sur injonction du ministère) et 1% contractuel dont post-doc ?

La répartition des postes à l'intérieur des disciplines sera progressivement et fortement modifiée à l'horizon 2012.

Soit :

-10.4% pour Physique Nucléaire et corpusculaire

+2.9% pour mathématiques

-6.2% pour Physique

+1.1% pour Sciences pour l'ingénieur

-6.7% pour chimie

-1.6% pour sciences de l'Univers (-8.1% astronomie, astrophysique, +1.3% milieux naturels)

-13.5% Science de l'homme et de la Société

+10.5% Sciences de la vie

+28.9% Electronique et informatique

Au 31 décembre 2002, il y avait 11511 postes de chercheurs référencés. A effectif constant, le plan prévoit qu'en 2012 il resterait 10496 postes de titulaires et 1015 postes en CDD !!! Ces mesures sont bien sûr à corréliser avec les déclarations de Raffarin à La Baule.

Information sur la charte du management.

Par manque de temps ce point d'information de l'ordre du jour a été enlevé. La charte sera examinée au CA d'octobre. Des propositions d'amendement par écrit sont demandées aux administrateurs. Je prépare un texte que je ferai parvenir ultérieurement.

On peut résumer le document en deux parties.

La première partie dévoile les vrais ambitions de cette charte qui est de faire en sorte que tous les échelons de la hiérarchie, des DS au Directeur de laboratoire, du Secrétaire Général aux Délégués Régionaux soit mis en cohérence pour que les directives et orientations ministérielles puissent se mettre en œuvre sans obstacles. C'est une description descendante de l'acheminement des consignes et le renforcement du pouvoir hiérarchique qui est décrit. A aucun moment on ne parle des personnels qui sont dans les laboratoires.

La deuxième partie, assez bien décrite décline les missions et champs d'action de chaque responsable hiérarchique. Ce sont en fait des fiches d'emplois type !!!

Reconduction du GIP Agence Nationale Recherche sur le Sida.

Créé en 1992 pour 6 ans, ce GIP a déjà été renouvelé deux fois 3 ans. La demande de renouvellement actuelle est pour 6 ans.

Le GIP fonctionne comme une agence de moyens qui reçoit principalement des fonds publics et qui les re dispatche dans les laboratoires à partir d'appels d'offres.

Cette demande de reconduction présente des nouveautés statutaires dont certaines peuvent inquiéter.

-Elargissement du champ de compétence scientifique à l'hépatite C.

-Possibilité d'embaucher directement des personnels alors qu'ils étaient mis à disposition par les EPST jusqu'à présent.

Tout le monde avait l'air d'accord dans le CA !!!

Le ministère précise qu'il a donné son accord pour qu'une évaluation soit faite à mi parcours.

Je suis intervenu comme suit : Je ne vais pas recommencer l'éternel débat sur les GIP qui posent quand même quelque part le problème de la multiplicité des structures de financement et d'organisation de la recherche et finalement l'existence des EPST.

Concernant le GIP ANRS, je ne suis pas le seul à m'interroger puisque j'ai vu que le Directeur Général de l'Inserm s'interroge lui-même sur l'utilité d'une telle structure.

Le GIP ANRS c'est quand même plus de 40 M€ à mettre en parallèle avec les 66 M€ du département des sciences de la vie du CNRS hors masse salariale !!!

Compte tenu des menaces sur le découpage des EPST en plusieures fondations indépendantes on est en droit de s'interroger s'il n'y a pas ici une amorce de création de fondation d'autant qu'on élargit le champ de compétence (Sida + hépatite) et qu'on offre la possibilité d'embaucher directement du personnel.

On nous fournit une évaluation positive de l'activité de l'ANRS. Dont acte !!!

Je regrette quand même que le CA et le CS de cette agence ne comportent pas de représentants des chercheurs et ITA impliqués dans les programmes de recherche.

Je trouve positif que l'IRD soit maintenant associé à ce groupement compte tenu du développement du SIDA dans les pays en voie de développement..

Dans l'espoir qu'une réflexion plus générale sur les GIP ait lieu un prochain jour, je suggère que le mandat de 6 ans de ce GIP soit ramené à trois ans de façon à ne pas pérenniser une structure qui a besoin d'évoluer.

En l'état actuel je m'abstiens.

Résultat du vote : 19 pour 2 abs (Audin, Doneddu)

Voir en page suivante

La prise de position du CA du CNRS sur la situation financière du Centre

Prise de position du Conseil d'administration du CNRS sur la situation financière du Centre

Séance du 26 juin 2003

Lors de sa séance du 26 juin 2003, le Conseil d'administration du CNRS a approuvé le rapport d'activité de la directrice générale concernant la gestion scientifique, administrative et financière du Centre au cours de l'année 2002 et les comptes de l'exercice 2002. Il a notamment pris acte des efforts importants faits par la direction du CNRS pour, conformément aux souhaits exprimés par les tutelles, réduire le solde financier non engagé à la fin de l'année 2002 (en baisse de 37% par rapport à décembre 2000) et pratiquer une politique de pleine occupation des postes (engagement de 99,89% des crédits ouverts).

Le Conseil d'administration a également examiné la situation financière de l'organisme en juin 2003. Tout en se félicitant de la levée des mesures de réserve de précaution et d'innovation intervenue en avril 2003, il souhaite exprimer ses très fortes inquiétudes devant la situation actuelle liée :

- au fort différentiel entre autorisations de programme, mises en place dans les laboratoires conformément aux instructions ministérielles, et crédits de paiement, fortement aggravé par la non disponibilité des subventions des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres de l'année 2002,
- à une tension sur les dépenses ordinaires du fait de la politique de pleine occupation des postes conduite en 2001 et 2002 pour optimiser les moyens mis à la disposition du Centre.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du CNRS partage pleinement :

- l'opinion exprimée dans le rapport de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche d'avril 2003, que ce sont la qualité et la

compétitivité de la recherche française qui sont en jeu,

- la conclusion exprimée dans ce même rapport que l'importance des crédits annulés sur 2002 et reportés sur 2003 justifie que la plus grande partie soit effectivement disponible en 2003, faute de quoi de fortes tensions de paiement existeraient au cours du dernier trimestre 2003.

De ce fait, il réitère fortement les demandes qu'il avait déjà formulées en mars 2003, et dont son Président s'était fait l'interprète auprès de Madame la Ministre de la Recherche et des Nouvelles Technologies :

- nécessité absolue du versement des 170 M€ des subventions de l'Etat correspondant aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres de l'année 2002, afin de maintenir les moyens et l'autonomie du Centre et d'éviter de devoir procéder, à court terme, à une remontée d'autorisations de programme des laboratoires,

- souhait que le budget 2004 du CNRS, actuellement en cours de négociation, permette de rétablir les moyens financiers du Centre et, au-delà, de placer la recherche française, tant en termes d'emplois que de moyens financiers, à un niveau compatible avec les ambitions affichées par le gouvernement.

Ces conditions constituent une première étape indispensable pour le rétablissement de la confiance de la communauté scientifique, la relance d'une dynamique forte pour la recherche, nécessairement placée dans une vision à long terme, et l'initiation des réformes indispensables dans un secteur essentiel pour l'activité économique de la France et de l'Europe, et pour leur place dans le monde.